

# Article 14 de l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples

Date de mise à jour : 30 Juillet 2025

## Notre analyse

### Suivi en service des équipements sous pressions sans plan d'inspection

Le suivi en service des équipements se fait sans plan d'inspection sauf si ceux-ci en font l'objet.

Ils sont donc soumis aux inspections périodiques et requalifications périodiques dans le cadre général et peuvent bénéficier de dispositions particulières s'ils entrent dans l'un des cas de l'[annexe 1 de l'arrêté du 20 novembre 2017](#).

Dans ce cas, les récipients, les générateurs de vapeur ainsi que les tuyauteries soumises à déclaration et contrôle de mise sont soumis aux requalifications périodiques

Exemple :

Un réservoir d'air comprimé ayant un produit volume\*Pression supérieur à 10000bar.l est soumis au suivi en service dans le cadre général. A la mise en service il subira un contrôle de mise en service accompagné d'une déclaration de mise en service, puis tous les 4ans une inspection périodique et tous les 10 ans une requalification périodique.

# Article 14 de l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples

- I. - Lorsque l'équipement ne fait pas l'objet d'un plan d'inspection tel que prévu au chapitre I, son suivi en service comporte les inspections périodiques et les requalifications périodiques définies au présent chapitre, sans préjudice des dispositions particulières figurant en annexe 1.
- II. - Sont soumis aux requalifications périodiques les récipients et les générateurs de vapeur mentionnés à l'article R. 557-14-1 du code de l'environnement ainsi que les tuyauteries soumises à déclaration et contrôle de mise en service au titre de l'article 7.

## Des outils utiles à la mise en oeuvre



FAQ relative à l'interprétation des dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des ESP et RPS, INERIS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Plaquette consacrée aux équipements sous pressions, DREAL Pays de la Loire

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)